

Etat spécial des communes déléguées

(Cet état doit détailler le montant total des dépenses et des recettes de fonctionnement des communes déléguées.)¹

Chap/art ²	Libellé ²	Opérations réelles	Opérations d'ordres	Total
(...)				
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice				
D002 déficit de fonctionnement reporté				
Total des dépenses de fonctionnement cumulées				

Chap/art ²	Libellé ²	Opérations réelles	Opérations d'ordres	Total
(...)				
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice				
R002 excédent de fonctionnement reporté				
Total des recettes de fonctionnement cumulées				

¹ Un état par commune déléguée doit être produit en application de l'article L. 2511-37 du CGCT auquel renvoie l'article L. 2113-17 du CGCT.

² Inscrire uniquement les chapitres et les articles utilisés par la commune déléguée.